

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°124.

Bien cher Albinus,

Lundi 11 avril s'est tenue la réunion du Conseil Municipal. 11 conseillers étaient présents. Mme Perek avait donné pouvoir, Mmes Pilleux, Robin et M.Guedikian étaient absents. 11 Arbinoises et Arbinois s'étaient déplacés. Mme Caput Inspectrice Divisionnaire au Centre des Finances Publiques de Montmélián assistait à la séance. Le compte-rendu de la séance du 09/02/2016 est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation des comptes administratifs 2015 : budget communal, budget eau et assainissement et budget ZAC : je ne reviendrai pas sur la présentation et le contenu. C'est comme d'habitude : aucun détail, aucune comparaison. Deux nuances toutefois cette année et de taille. Contrairement au titre de ce chapitre, le compte rendu ne reprend pas le budget eau et assainissement. Et pour cause ! Au moment de l'approuver Mme Caput fait part d'une différence entre le compte administratif de la Commune et son propre compte de gestion. Une paille ? **100 000€ !!!** La Commune devrait avoir cette somme en plus ! Le Maire, comme c'est la règle, est absent pendant ce vote. Un conseiller quitte alors la séance pour, on suppose, aller l'informer et chercher d'où vient l'erreur. Alors qu'aucune suspension de séance n'est prononcée, s'en suit une confusion qui va durer près de 30mn. On va à la nouvelle Mairie, on revient avec les documents détaillés qui confirment l'erreur, on y retourne, on revient, on découvre que l'erreur existait déjà dans l'exercice 2014 ! Tout cela dans un brouhaha tant du côté des conseillers, que l'affaire ne semble pas émouvoir, que du public. Mme Caput clôt l'épisode en indiquant que le compte administratif eau et assainissement 2015 ne peut être approuvé. Il faut chercher l'erreur et inscrire le vote à un prochain Conseil. Ce qu'indique le compte rendu officiel sans plus de précision...

Côté ZAC du Bourg, dont la dissolution a été prononcée en séance du 15/06/2015, un virement de **9 464,08€** devait être effectué du budget communal pour solder sa position débitrice (réclamé depuis des années par le Trésor Public). Va savoir pourquoi Albinus, mais faut-il en rire, on a viré **9 465€** ! On arrondit à l'euro... Résultat un excédent de **0,92€** qu'il faudra reverser au budget communal. A noter, enfin, que la délibération N°10, du compte rendu affiché, approuve les comptes 2014. Le moins que l'on puisse dire cela fait plus que désordre. Du copier-coller sans aucune relecture ! Les comptes administratifs 2015, hors eau et assainissement, sont approuvés à l'unanimité.

2- Approbation des comptes de gestion : approuvés à l'unanimité.

3-Budgets primitifs 2016 : faute d'avoir le détail des recettes et dépenses il te faudra patienter encore quelques semaines pour en savoir plus. A noter dans la section fonctionnement un montant global de **652 100€** en hausse de **15 000€** qui correspond approximativement à l'augmentation des taxes locales. La section investissement s'équilibre à **290 810€** dont en recettes **214 814€** de cessions de terrains qui permettent de couvrir un report antérieur négatif de **-133 506€**.

S'agissant de l'eau et assainissement le primitif a été voté bien que le report antérieur soit à vérifier compte tenu de l'erreur découverte en séance. A noter que si ce vote est bien possible, l'excédent antérieur repris aurait dû être celui du compte de gestion du Trésor et non celui du compte administratif communal. Mais à Arbin on ne fait pas comme les autres... Les 2 budgets sont adoptés à l'unanimité.

4-Vente de terrain : il s'agit du reliquat des parcelles AH83 et 85 situées Rue de Pontvis (à côté de la construction en cours) d'une surface de 1500m². L'entreprise APCV Zurita souhaite se porter acquéreur. Accord à l'unanimité au prix de **35€** le m² soit **52 500€**.

5-Constitution d'avocat et avoué, affaire Perrin (chemin rural) : suite au jugement rendu le 09/02/2016 par le Tribunal Administratif, la Commune ayant été déboutée, le Maire veut faire appel de cette décision devant la Cour d'Appel Administrative de Grenoble. Accord à l'unanimité pour désigner Maître Galliard avocat et l'étude de Maître Bollonjeon pour défendre la Commune.

6-Choix d'un maître d'œuvre pour l'éradication des branchements d'eau potable en plomb : 3 entreprises ont répondu à la consultation. Accord à l'unanimité pour retenir la société Geoprocess d'Eybens, moins-disante avec un taux de 6,50% du montant des travaux, soit **6 771€**.

7-Emplois saisonniers-Création de postes : comme chaque année pour faire face au remplacement des employés en congés et au surcroît de travail durant l'été, le Conseil sur proposition du Maire donne son accord à l'unanimité pour créer 4 postes à temps plein du 01/06 au 30/09/2016.

8-Rétrocession de voiries-Lotissement « Le Clos du Village » rue des écoles : comme cela s'est déjà fait pour d'autres lotissements le Maire propose que la commune accepte la rétrocession à titre gratuit des voiries, réseaux secs et humides, éclairage public et espaces communs. Accord à l'unanimité (moins Mme Brun, conseillère, qui réside dans le lotissement), les frais d'acte (**800€** environ) étant pris en charge par la Commune.

9-Souscription d'un contrat d'assurance groupe : le Maire expose que le Centre de Gestion propose de souscrire à compter du 01/01/2017 une assurance destinée à couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux. La notion de groupe permettant d'obtenir auprès des compagnies des tarifs préférentiels. Il s'agit, dans un 1^{er} temps, d'une consultation pour le compte des Communes qui adhéreront éventuellement par délibération. Accord à l'unanimité.

10-Participation accordées pour activités sportives, culturelles et artistiques : le Maire propose de modifier les participations de la Commune pour la médiathèque, la piscine et l'école de musique et de les aligner sur celles votées le 16/12/2009 pour les autres activités. Dorénavant la participation sera accordée aux moins de 18 ans à raison de : 2 activités maximum, limitée à 50% de la cotisation annuelle sans excéder 40€ par enfant, par an et sur justificatif. Accord à l'unanimité avec mise en place au 01/05/2016.

11- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : un sujet abordé durant un bon quart d'heure : Cœur de Savoie. Le Maire et le 1^{er} adjoint ont voté contre le budget de la Communauté de Communes. Ils veulent justifier par ce vote sanction leur désaccord sur la gouvernance, et en particulier sur la présidence. Selon leurs dires trop d'injustices liées au mode de fonctionnement, des dépenses inscrites sans être discutées ni votées. Albinus, sans remettre en cause les propos de nos représentants, qui semblent découvrir la difficulté d'être minoritaires, les états d'âme c'est bien beau, mais comment se fait-il qu'ils ne prennent pas la tête d'une opposition déclarée ?

Dernier point évoqué : l'impression du bulletin municipal. Je t'ai fait part de mon point de vue dans ma lettre N°123, il n'y a rien à rajouter.

La séance est levée à 21h25.

Compte-tenu de la 1/2h à chercher l'erreur et du 1/4h sur Cœur de Savoie cette séance aura été expédiée en moins de 45 minutes. Au risque de me répéter c'est bien triste quand on parle de la gestion de la Commune, avec en plus autant de Conseillers absents.

Albinus, comme chaque année, je ferai mon possible pour te donner une synthèse plus complète des finances de notre village.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Mai 2016